

# VILLE DE SAINT-MICHEL-SUR-ORGE

-----

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DÉCEMBRE 2010

### Présents :

M. Bernard ZUNINO, maire,

Mmes et MM. Sophie RIGAULT, Joseph DELPIC, Roselyne ETTÉ, Jacques CALLEGARI, Patricia AOUCHÊCHE, Gaston ERNOULT, Viviane VIGOUROUX, Dominique TAFFIN, Georges GOURGUES, maires-adjoints,

Mmes et MM. Roger AMALOR, Irmgard ASTIER, René FOURMANN, Mireille ROBERT, Gérard-François KRATOCHVIL, Marcel KIMFOKO, Nathalie FOURMANN, Claude BOISSIÈRES, Madeleine HOCHEREAU, Alain LE MINOUX, Anne-Marie DOUSSINEAU, Pierre GALLAND, Anne CORNU, Éliane CLÉMENT, Josette LANGLOIS, Alain LAFORÊT, Jean-Louis BERLAND, Christian SOUBRA, Bogoul M'BAYE, conseillers municipaux.

### Absents excusés et représentés :

Mme Isabelle SÉLÉMAN, procuration à M. Dominique TAFFIN,  
Mme Christine DESMOND, procuration à Mme Josette LANGLOIS,  
Mme Fatima KHOBEIZI, procuration à Mme Éliane CLÉMENT,  
Mme Marie-Aleth GRARD, procuration à M. Christian SOUBRA,  
M. Jean-Pierre LHOSPITAL, procuration à M. Jean-Louis BERLAND.

### Absent :

M. Michel VOISIN.

### Secrétaire :

M. Dominique TAFFIN.

Le maire informe l'assemblée de la démission du conseil municipal de Gérard LE BIHAN. La suivante de liste, Mme Frédérique DUREY, ayant renoncé à siéger, M. Michel VOISIN a été informé de sa qualité de conseiller municipal et invité à la présente séance.

### Approbation des procès-verbaux des conseils municipaux des 8 et 15 novembre 2010 :

Le procès-verbal de la séance du 8 novembre est adopté par 29 voix pour et 5 abstentions (Jean-Louis BERLAND, Marie-Aleth GRARD par procuration, Christian SOUBRA, Bogoul M'BAYE, Jean-Pierre LHOSPITAL par procuration).

### Procès-verbal de la séance du 15 novembre :

Concernant la désignation des représentants du conseil municipal au conseil d'administration du collège Boileau, Jean-Louis BERLAND souligne que le groupe Saint-Michel Gauche Avenir a souhaité reconduire la liste décidée par délibération du 3 avril 2008. Jean-Louis BERLAND et Fatima KHOBEIZI avaient alors été désignés. Ils n'ont cependant pas annoncé leur candidature lors de la séance du conseil municipal du 15 novembre dernier.

Il réitère ses demandes d'informations formulées lors des séances précédentes à propos :

- du bilan de la fête de Saint-Michel, les informations déjà transmises ne lui suffisant pas
- du marché PA 10 29 et de son avenant (le maire a déjà communiqué des informations à ce sujet)
- de l'organigramme des services municipaux (le maire le communiquera en janvier, le comité technique paritaire l'ayant validé après quelques modifications très récemment)
- du bilan social : l'intégralité du bilan social est demandée, en complément des documents de synthèse. Joseph DELPIC indique que le bilan social, en raison de l'importance du dossier, sera communiqué aux présidents de groupe pour lecture successive.
- Par ailleurs, Jean-Louis BERLAND souhaite connaître la superficie exacte du terrain préempté, et que le projet prévu pour favoriser le cheminement piétonnier vers la gare fasse l'objet d'une présentation en commission Urbanisme, travaux, environnement et d'une présentation au conseil de quartier. Gaston ERNOULT indique que commission et conseil de quartier seront consultés en temps opportun, le projet étant pour l'instant prématuré.

Le procès-verbal de la séance du 15 novembre est adopté par 24 voix pour et 10 abstentions (Christine DESMOND par procuration, Eliane CLEMENT, Fatima KHOBEIZI par procuration, Josette LANGLOIS,

Alain LAFORÊT, Jean-Louis BERLAND, Marie-Aleth GRARD par procuration, Christian SOUBRA, Bogoul M'BAYE, Jean-Pierre LHOSPITAL par procuration.

**Lecture des décisions prises par le maire, en application de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales :**

Décision n°2010-189 : Convention avec l'association « Renaissance et culture » domiciliée 2 rue des Genêts 91240 SAINT-MICHEL-SUR-ORGE pour la mise à disposition à l'année de la salle communale n°4 dans les locaux préfabriqués Boileau.

Décision n°2010-190 : Convention d'occupation précaire d'un logement communal situé 61 rue de Montlhéry.

Décision n°2010-191 : Convention avec la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge pour le prêt gratuit d'un broyeur à déchets végétaux pour une durée indéterminée.

Décision n°2010-195 : Suppression de la régie de recettes auprès de la bibliothèque municipale.

Décision n°2010-196 : Stage de théâtre proposé par l'association ACCROCHE-COEUR siégeant au 18 rue Joliot Curie – 91360 EPINAY-SUR-ORGE – les 16-17 et 18 novembre 2010. Montant TTC : 240 €.

Décision n°2010-204 : Contrat avec l'association KMB MUSIC domiciliée 23, rue du Docteur Camus – 91150 ETAMPES – pour la foire aux jouets au centre social Nelson Mandela, les 11 et 12 décembre 2010 de 10h00 à 12h00. Montant TTC : 1 100 €.

Décision n°2010-205 : Contrat avec la SARL "LE FUNAMBLE MONTMARTRE", domiciliée 53 rue des Saules – 75018 PARIS – pour un spectacle de Noël des enfants du personnel qui se déroulera le vendredi 17 décembre 2010 à l'Espace Marcel Carné à SAINT-MICHEL-SUR-ORGE. Montant TTC : 2 848,50 €.

Décision n°2010-206 : Convention avec AUTO ENTREPRISE GOURDIALSING, domiciliée 32 rue Saint-Eloi – 45330 MALESHERBES – pour la mise en place d'un atelier de Fitness boxing dans le cadre des activités du club Ados/Prédos entre décembre 2010 et juin 2011 (26 séances de 2 h). Montant TTC : 2 600 €.

Décision n°2010-207 : Contrat avec le CENTRE DE CREATION ET DIFFUSION MUSICALES domicilié 36, rue Bouton Gaillard – 77000 VAUX LE PENIL CEDEX – pour une représentation à l'intention des enfants des crèches collectives et familiale Joséphine BAKER le mercredi 8 décembre à 10h dans la salle polyvalente Marcel Carné à SAINT-MICHEL-SUR-ORGE. Montant TTC : 1 134 €.

**Marchés passés par la collectivité :**

MAPA O : marché à procédure adaptée de type ouvert

MBC : marché à bons de commandes

FCS : fournitures courantes et services

MU : marché unique

PI : prestations intellectuelles

NF : non formalisé

N° DU MARCHÉ	OBJET DE LA CONSULTATION	ATTRIBUTAIRE	MODE DE PASSATION	MONTANT DU MARCHÉ € HT	DURÉE DU MARCHÉ
PA 10 81	Création d'une aire de jeux au sein du parc Jean Vilar de Saint Michel sur Orge Lot 1 : VOIRIE RESEAUX DIV.	TPS 35 rue de la Ferté Allé 91840 Soisy sur Ecole	MAPA MU TRAVAUX	66 433,00 €	6 semaines
PA 10 82	Création d'une aire de jeux au sein du parc Jean Vilar de Saint Michel sur Orge Lot 2 : JEUX ET SOL AMORTISSANT	APY SARL 2/4 rue Faraday 91540 Mennecey	MAPA MU TRAVAUX	59 962,00 €	6 semaines
PA 10 83 NF	Pose et dépose des illuminations de Noël	DEPRETER 8, rue denis Papin 91240 Saint-Michel-sur-Orge	MAPA MU Services	17 678,80 €	
PA 10 84 NF	Location de décor extérieur de Noël 2010	Structural 3D 25, rue d'Ignierelle 49 430 Lizigné	MAPA MU Fournitures	5 048,00 €	du 10 décembre 2010 au 20 février 2011
PA 10 85 NF	Assistance juridique et foncière, voies de la ZUS du Bois des Roches	Etudes Chevreux 77, bld Malesherbes bp 179 75363 Paris cédex 8	MAPA MU PI	5 000 € Tranche ferme 15 000 € Tranche conditionnelle	
PA 10 86 NF	Travaux de peinture dans l'appartement du 1er étage de l'ancienne gendarmerie	ADLVO 51, avenue de Paris 91410 Dourdan	MAPA MU Travaux	7 874,01 €	

En réponse à Jean-Louis BERLAND concernant la décision 2010-189, le maire indique que les charges (chauffage, électricité), comme pour toutes les autres salles mises à disposition des associations, reviennent à la Commune.

En réponse à Christian SOUBRA concernant le marché 10 85, le maire indique qu'un audit a été commandé pour apporter à la municipalité une assistance juridique sur les dossiers liés à la domanialité.

À propos du marché 10 86, un logement de la gendarmerie est réservé à un agent pour assurer le gardiennage du site. Aucun projet précis n'est fixé pour l'instant.

-----

L'ordre du jour est ensuite abordé.

### **2010-216 – CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE (CUCS) : PROGRAMMATION 2011 DES DOSSIERS EN FONCTIONNEMENT**

Roselyne ETTÉ fait part des projets prévus pour l'année à venir dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

Pour la programmation à destination des jeunes, le projet vidéo intervalles (dispositif Ville-Vie-Vacances) est reconduit.

Cinq nouvelles actions sont portées par le service jeunesse :

- Fitness boxing
- Jeux Olympiques de Londres 2012 : projet sur 2 ans.  
Ce projet, pour une quarantaine de jeunes, commence dès cette année par la découverte de la pratique du triathlon dans le cadre de l'organisation du Tria-cités dans le Val d'Orge qui se déroulera les 04, 06, 08 juillet 2011 et se terminera par un séjour à Londres pour les J.O. de 2012.
- Arts plastiques
- Projet culturel
- Séjour Montagne (dispositif Ville-Vie-Vacances)

Concernant le volet social, certaines des actions de l'année 2010 portées par le centre social, qui ont montré leur utilité, sont reconduites :

- l'action socialisante à composante langagière,
- le dispositif Vacances Ailleurs,
- la caravane Mandela,
- le jardin partagé.

et trois nouvelles actions sont proposées :

- le festival « les habitants ont du talent »
- Vacances Juniors : Ville-Vie-Vacances (le dispositif étant complété par rapport à 2010)
- rompre l'isolement.

Jean-Louis BERLAND, au cours d'une déclaration, fait part de son inquiétude sur la dégradation de la situation des quartiers situés en Zone Urbaine Sensible et sur la décision du Premier ministre de prolonger l'actuel système CUCS. Tous les acteurs de terrains et la plupart des élus souhaitent au contraire qu'une nouvelle politique s'articule autour de choix différents à travers une véritable remobilisation des services publics de droit commun (remobilisation de l'Etat et démocratisation de l'action publique s'appuyant sur la plus-value des projets territoriaux et pas seulement le contrôle et la gestion des crédits, articulation entre les axes de la politique de la ville, urbain et social, et des objectifs économiques et environnementaux).

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

**SOLLICITE** de l'ACSE (Etat) et de la Caisse d'allocations Familiales les subventions au meilleur taux pour les opérations présentées dans le cadre du CUCS, pour un montant total de 266 638 €.

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune.

## **2010-217 – DÉLIBÉRATION CONCORDANTE DE VALIDATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES EN 2011 À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU VAL D'ORGE**

Georges GOURGUES propose de confirmer les dispositions prises par délibération de la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge concernant :

- l'évaluation provisoire des charges pour l'exercice 2011 au titre des compétences transférées par les Communes membres de la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge,
- les montants provisoires des attributions de compensation 2011 versées par la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge aux communes membres.

Il commente les rapports et décrit les principes retenus par la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge pour ces transferts et la définition des montants des compensations pour les communes.

Jean-Louis BERLAND fait part de sa vigilance sur les conditions d'application du transfert voirie, car l'Agglo devra financer les investissements en empruntant ou en augmentant la part départementale de la taxe d'habitation qu'elle vient de récupérer, vigilance aussi concernant la capacité réellement laissée aux communes sur la définition des priorités d'investissement et sur l'engagement de la municipalité pour une concertation préalable avec les conseils de quartier et une présentation en commission municipale.

Bernard ZUNINO souligne que les transferts font l'objet d'un suivi et invite les élus à faire part de leurs remarques directement au président de la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge lors de ses interventions aux conseils municipaux.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

**APPROUVE** l'évaluation des charges provisoires reprise dans le rapport joint en annexe à la délibération pour l'exercice 2011 au titre des compétences transférées par les communes membres de la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge,

**APPROUVE** les montants provisoires des attributions de compensation 2011 versées par la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge aux communes membres,

**DIT** que les transferts ci-dessus seront constatés par un procès-verbal de mise à disposition,

**AUTORISE** le maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

## **2010-218 – RÉVISION GÉNÉRALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Patricia AOUCHÊCHE donne lecture du rapport et propose d'engager la révision générale du PLU afin d'adopter un nouveau document de planification urbaine susceptible d'intégrer tous les enjeux actuels qui concernent le territoire, notamment stabiliser la population au-dessus de 20 000 habitants en atteignant ainsi le seuil de 20 % de logements sociaux et adapter le PLU aux mutations du territoire.

En effet, les orientations fixées dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et le règlement régissant les différents zonages ne permettent pas de mettre en œuvre différents projets d'intérêt général.

Conformément à l'article L300-2 du code de l'urbanisme, une concertation aura lieu avec le public, à savoir les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

Eliane CLÉMENT, au cours d'une déclaration au nom de son groupe, rappelle que le PLU mis en place en 2008, avait été voté par le conseil municipal à l'unanimité, M. ZUNINO étant à l'époque conseiller municipal d'opposition.

Elle estime, au vu du projet présenté aujourd'hui, que libérer les plus grands terrains de la ville pour permettre les découpages donnera inévitablement cours à la spéculation foncière et regrette qu'il soit question de réduire les deux poumons verts du cœur du quartier ancien.

La croissance de Saint-Michel a poussé son urbanisation jusqu'à ses frontières il y a déjà quelques décennies.

Ce projet, selon elle, n'est qu'une vision purement idéologique qui consiste à permettre le bétonnage de la ville au profit de quelques propriétaires fonciers et promoteurs.

Patricia AOUCHÊCHE, également conseillère municipale lors du précédent mandat, rappelle avoir fait, à l'occasion de l'élaboration du PLU en 2008, de nombreuses propositions qui n'ont pas été retenues.

Christian SOUBRA rappelle quant à lui que le PLU adopté en 2008 faisait suite à une large concertation avec les habitants, dont des élus actuels.

Des terrains, dans ce PLU, ont été réservés par exemple pour y construire à l'avenir une maison de retraite et une crèche et laisser aux futures générations des espaces à aménager dans la ville.

Un tel plan est par nature évolutif, mais il regrette que sa révision actuelle soit menée dans une logique politique qui vise à construire toujours plus, et par là-même d'imperméabiliser de nouveaux sols. Il suggère, pour atteindre les 20 % de logements sociaux, de recenser les logements vacants et de suivre les dispositions adoptées dans plusieurs villes de France qui ont instauré une taxe sur les logements vacants, de mener une concertation active avec les bailleurs sur la rénovation et la modification des logements existants pour mieux les adapter à la demande.

Enfin, il souhaite retenir la population et attirer à Saint-Michel-sur-Orge de jeunes couples avec des enfants en mettant en place une politique familiale et sociale ambitieuse.

Le rapport présenté ce soir ne quantifie ni n'explique aucune modification. Il ne mentionne rien sur la régulation automobile, ni sur le développement des circulations douces, ni sur l'équilibre des habitats collectifs et sociaux.

Gaston ERNOULT ne se reconnaît pas dans les accusations de Christian SOUBRA, l'équipe municipale ne souhaitant pas le « bétonnage » sur les terrains à aménager. Il se défend de vouloir favoriser la spéculation immobilière et regrette au contraire de ne pas avoir actuellement de moyen de lutter contre la concentration de logements sur de petites parcelles.

La problématique des logements vacants mérite cependant d'être étudiée et approfondie.

Joseph DELPIC rappelle que la délibération de ce soir ne concerne que le principe de réviser le PLU, sans préciser en quoi. La révision elle-même interviendra seulement après cette délibération.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, par 24 voix pour et 10 voix contre (Christine DESMOND par procuration, Eliane CLEMENT, Fatima KHOBEIZI par procuration, Josette LANGLOIS, Alain LAFORÊT, Jean-Louis BERLAND, Marie-Aleth GRARD par procuration, Christian SOUBRA, Bogoul M'BAYE, Jean-Pierre LHOSPITAL par procuration),**

**DÉCIDE** de prescrire la révision générale du PLU,

**DÉCIDE** d'engager les modalités de concertation en vertu de l'article L300-2 du code de l'urbanisme associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées pendant toute la durée du projet selon les modalités suivantes :

- Organisation de réunions publiques avec les conseils de quartier et les habitants
- Parution d'informations régulières dans le bulletin municipal et sur le site internet
- Dialogue avec les associations agréées qui en auront fait la demande

**AUTORISE** le maire à signer tout contrat, avenant, convention de prestations ou services concernant la révision du Plan Local d'Urbanisme,

**SOLLICITE** l'État au titre de la dotation globale de décentralisation pour compenser les frais matériels et études nécessaires à cette élaboration,

**SOLLICITE** du Département de l'Essonne une subvention à hauteur de 20 % du montant hors taxes des études,

**DIT** que les crédits nécessaires au financement seront inscrits au budget communal,

**PRÉCISE** que le Conseil Régional, le Conseil Général, les autorités organisatrices des transports urbains, les chambres consulaires, les établissements publics de tous les organismes, la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge, ainsi que les établissements publics voisins compétents en matière de coopération intercommunale, les communes voisines, les organes délibérants des collectivités publiques et les associations agréées seront ou pourront être associés au cours de cette révision conformément à l'article L123-8 du code de l'urbanisme.

**DIT** que la présente délibération sera notifiée, aux organismes prévus à l'article L123-6 du code de l'urbanisme,

**DIT** que la présente sera adressée au sous-préfet de l'arrondissement de Palaiseau et fera l'objet, conformément aux dispositions de l'article R.123-25 du code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie pendant un mois et d'une publicité dans un journal diffusé dans le département ainsi que d'une publication au recueil des actes administratifs.

## 2010-219 – AVENANT À LA CONCESSION D'AMÉNAGEMENT PASSÉE AVEC LA SORGEM

Rapporteur : Gaston ERNOULT.

Depuis le dernier dossier de réalisation de ZAC approuvé le 2 juin 2008, la ZAC a connu un certain nombre d'évolutions :

- la réalisation des lots 1 et 2 de la ZAC a dû être reportée en raison du désengagement du promoteur (NEXITY) initialement désigné suite à la crise immobilière de 2008
- le dépassement de l'enveloppe financière pour la réalisation de l'équipement culturel municipal a nécessité de revoir le projet et de lancer une nouvelle procédure de concours.

Ces différentes évolutions et ces aléas nécessitent de modifier le dossier de réalisation initial et de prolonger la durée du contrat de concession passé avec la SORGEM.

La modification du dossier de réalisation et du programme des équipements publics concerne l'emprise foncière de la Poste – dont le centre de tri devrait s'implanter prochainement sur la zone d'activité du Techniparc et la partie commerciale prendre place dans la partie supérieure de la ZAC – et la réduction du parc relais situé sur la ZAC Gambetta en implantant un autre parc à proximité immédiate de la gare SNCF, rue Albert Peuvrier. L'emprise ainsi libérée accueillerait un grand jardin public.

L'avenant présenté consiste à prolonger jusqu'en 2015 la durée de la concession confiée au groupement formé par la SORGEM et le cabinet JAM, aménageur de la ZAC, afin de permettre de mener à bien la poursuite de la réalisation de la ZAC.

En réponse à Christian SOUBRA, Gaston ERNOULT indique que la commercialisation de l'immeuble d'habitation construit par PROMOGIM s'est effectuée de manière exceptionnelle.

Pour ce qui concerne les parkings, il rappelle et souligne que le projet de parc relais de 197 places prévu initialement, suite à des études menées par la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge sur le pôle gare de Saint-Michel-sur-Orge, serait réduit à 90 places environ et un autre parking d'au moins 100 places serait créé tout près de la gare, rue Albert Peuvrier, sur un terrain qui appartient actuellement à RFF (Réseau Ferré de France). L'emprise libérée sur la ZAC Gambetta permettrait ainsi la création d'un grand jardin public visant à améliorer le cadre de vie des habitants qui s'y installeront.

Gaston ERNOULT annonce que la Municipalité ne suivra pas le conseil de Jean-Loup ENGLANDER, Conseiller Général de l'Essonne, qui souhaitait construire une tour à l'emplacement de l'école Gambetta.

Christian SOUBRA annonce l'abstention du groupe Saint-Michel Gauche Avenir.

Éliane CLÉMENT annonce que le groupe Gauche Solidaire Saint-Michel ne votera pas cette délibération. Le plan masse du projet se trouve modifié sans débat préalable et la réduction des places de stationnement posera de nombreux problèmes aux résidents des quartiers adjacents, aucune garantie n'étant donnée quant à la mise à disposition de la propriété de RFF rue Albert Peuvrier.

Éliane CLÉMENT regrette le manque de concertation, alors qu'il resterait un an et demi pour prolonger la concession avec la SORGEM.

Gaston ERNOULT rappelle que deux places de parking pour un logement sont prévues par la PROMOGIM, une par logement social par EFFIDIS. En plus du maintien de 100 places de parking, il serait possible de créer au moins 60 places de parking en épi dans la rue Saint-Exupéry.

En parallèle, une chasse au stationnement anarchique et interdit sera menée, notamment en recrutant deux ASVP (Agents de Surveillance de la Voie Publique) supplémentaires.

En réponse à la demande de Jean-Louis BERLAND qui demande des précisions sur le contenu de l'avenant qui n'intègre pas les hypothèses évoquées dans la note de présentation concernant le parking, et à la demande du Maire, Laurent BACQUART, Directeur Général des Services, explique que le rapport et l'avenant présentés ce soir n'ont pas pour objet de modifier le dossier de réalisation, mais de permettre au concessionnaire d'engager des opérations qui vont plus loin que le terme actuel de la concession. La modification du dossier de réalisation lui-même fera l'objet d'une concertation et sera présentée au conseil municipal ultérieurement.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, par 24 voix pour, 5 voix contre (Christine DESMOND par procuration, Eliane CLEMENT, Fatima KHOBEIZI par procuration, Josette LANGLOIS, Alain LAFORÊT) et 5 abstentions (Jean-Louis BERLAND, Marie-Aleth GRARD par procuration, Christian SOUBRA, Bogoul M'BAYE, Jean-Pierre LHOSPITAL par procuration),**

**DÉCIDE** de passer un avenant à la concession d'aménagement confiée au groupement formé par la SORGEM et l'atelier JAM afin de la prolonger jusqu'en 2015, date à laquelle l'opération devrait s'achever, **AUTORISE** le maire à signer ledit avenant annexé à la délibération.

### **2010-220 – DÉNOMINATION D'UNE RUE EXISTANTE DANS LE TECHNIPARC**

Après rapport de Patricia AOUCHÊCHE,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DÉCIDE** de dénommer Pythagore la voie du Techniparc tracée sur le plan annexé à la délibération.

### **2010-221 – CONVENTION AVEC LE SIVOA (SYNDICAT MIXTE DE LA VALLEE ORGE AVAL)**

Joseph DELPIC présente le projet de convention avec le SIVOA ayant pour objet d'échanger certains terrains afin notamment de requalifier le site de l'ancienne ferme SOUCHARD, à proximité du foyer Georges BRASSENS, propriété du SIVOA.

En effet, le SIVOA a acquis il y a quelques années le bâtiment de la Ferme SOUCHARD qui est utilisé comme dépôt d'engins du syndicat. Conscient des dangers occasionnés par la sortie de véhicules lourds du dépôt, le SIVOA a recherché une solution alternative et a demandé à la Commune d'accéder à la ferme par la voie qui dessert le foyer Georges Brassens. Des échanges de propriétés permettront de sécuriser davantage ce site, et à la Commune d'envisager le réaménagement de la zone comprise entre le giratoire et le foyer Georges Brassens qui est aujourd'hui assez chaotique et mériterait une revalorisation.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

**AUTORISE** le maire à signer une convention avec le SIVOA définissant les enjeux et les conditions de cette collaboration,

**AUTORISE** le maire à procéder à la régularisation foncière et à signer toutes les autorisations d'urbanisme et les actes notariés s'y rapportant.

### **2010-222 – TRANSFERT DU PERSONNEL DE LA BIBLIOTHEQUE ET D'UN SURVEILLANT DE VOIRIE**

Joseph DELPIC explique la nécessité de modifier le tableau des effectifs suite aux transferts de la compétence « voirie » et de la reconnaissance de l'intérêt communautaire des bibliothèques-médiathèques du territoire.

A noter que si un poste de technicien est transféré, l'emploi budgétaire correspondant sera maintenu dans l'attente de la définition de l'organisation du secteur cadre de vie.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DÉCIDE** de supprimer les postes suivants, consécutivement aux transferts de la bibliothèque et de la compétence voirie :

<i>Grade</i>	<i>Nombre</i>
Bibliothécaire territorial	1
Assistant qualifié de conservation de 1 <sup>ère</sup> classe	2
Assistant qualifié de conservation de 2 <sup>ème</sup> classe	1
Adjoint du patrimoine principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1
Adjoint du patrimoine de 2 <sup>ème</sup> classe	1
Adjoint du patrimoine de 1 <sup>ère</sup> classe	1
Assistant de conservation de 1 <sup>ère</sup> classe	1
Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	1
Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe (temps non complets)	2
Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	1

**DIT** que ces suppressions seront effectives au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

## **2010-223 – CRÉATION D'UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE**

Sur rapport de Joseph DELPIC,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

**DÉCIDE** de créer un poste d'apprenti qui permettra au titulaire de préparer un Brevet de Technicien Supérieur en informatique de Gestion,

**DIT** que les crédits nécessaires seront prélevés aux comptes de charges 64,

**AUTORISE** le maire à signer la demande d'agrément et la convention liant la Ville avec le Centre de Formation d'Apprentis,

**AUTORISE** le maire à solliciter une aide financière auprès du Conseil Régional.

Les dossiers suivants sont proposés sans présentation détaillée en séance. Les débats restent cependant ouverts.

## **2010-224 – MARCHÉ 2008 49 DE LOCATION ET MAINTENANCE DE COPIEURS POUR LES SERVICES ET ÉCOLES DE LA VILLE DE SAINT-MICHEL-SUR-ORGE : AVENANT DE TRANSFERT PARTIEL DU MARCHÉ A LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU VAL D'ORGE**

Pour répondre à Jean-Louis BERLAND, le maire précise que les avenants à venir pour les autres marchés (chauffage, assurances, etc.) seront pris dans le cadre de la délégation du conseil municipal au maire.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

**APPROUVE** l'avenant n°2 aux lots 2 du marché 2008 49 (location et maintenance de copieurs pour les services et écoles de la Ville) et **AUTORISE** le maire à le signer.

## **2010-225 – MARCHÉ 2008-62 DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT URBAIN, DE CRÉATION ET D'ENTRETIEN DE VOIRIE, DÉPENDANCES ET COURS D'ÉCOLES POUR LA VILLE DE SAINT-MICHEL-SUR-ORGE : AVENANT DE TRANSFERT PARTIEL DU MARCHÉ A LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU VAL D'ORGE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

**APPROUVE** l'avenant n°2 du marché 2008 62 (travaux d'aménagement urbain, création et entretien de voirie, dépendances et cours d'écoles pour la ville de Saint-Michel-sur-Orge) et **AUTORISE** le maire à le signer.

## **2010-226 – AVENANT DE TRANSFERT PARTIEL DU MARCHÉ PA09 51 À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU VAL D'ORGE ET AVENANT DE MODIFICATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ENTRETIEN, LA MISE EN CONFORMITÉ ET LES GROSSES RÉPARATIONS DES ASCENSEURS DE LA VILLE DE SAINT-MICHEL-SUR-ORGE ET DE LA MAISON DE RETRAITE « LES GROUETTES »**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

**APPROUVE** l'avenant n°1 du marché PA09 51 relatif à l'entretien, la mise en conformité et les grosses réparations des ascenseurs de la Ville et de la maison de retraite des « Grouettes » et **AUTORISE** le maire à le signer.

## **2010-227 – MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

Le maire, pour faire suite à des modifications de délégations à certains adjoints, propose de modifier les commissions communales.

Jean-Louis BERLAND indique que les modifications proposées ne concernant que la majorité municipale, le groupe Saint-Michel Gauche Avenir ne prendra pas part au vote.

Gérard LE BIHAN ayant démissionné, sa place est vacante au sein de la commission Finances, personnel, modernisation et affaires générales.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**DÉCIDE**, à l'unanimité, de recourir au vote à main levée conformément à l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales,

**DÉSIGNE**, à l'unanimité des suffrages exprimés, les élus membres des commissions municipales suivantes :

- **Urbanisme, travaux, environnement, commerce :**  
Jacques CALLEGARI, Patricia AOUCHÊCHE, Gaston ERNOULT, René FOURMANN, Joseph DELPIC, Alain LAFORÊT, Christian SOUBRA.
- **Social, culture, fêtes, démocratie locale et vie associative, sport :**  
Roselyne ETTÉ, Viviane VIGOUROUX, Dominique TAFFIN, Roger AMALOR, Pierre GALLAND, Christine DESMOND, Marie-Aleth GRARD.
- **Petite enfance, scolaire, jeunesse :**  
Sophie RIGAULT, Irmgard ASTIER, Marcel KIMFOKO, Isabelle SELEMANY, Anne CORNU, Fatima KHOBEIZI, Bogoul M'BAYE.
- **Finances, personnel, modernisation et affaires générales :**  
Georges GOURGUES, Joseph DELPIC, Jacques CALLEGARI, René FOURMANN, Claude BOISSIERES, Jean-Louis BERLAND, Éliane CLÉMENT.
- **Aménagement du quartier Gambetta :**  
Gaston ERNOULT, Patricia AOUCHÊCHE, Georges GOURGUES, René FOURMANN, Mireille ROBERT, Alain LAFORÊT, Jean-Pierre LHOSPITAL.

**DÉSIGNE** les délégués du conseil municipal au sein du conseil d'administration du CCAS de Saint-Michel-sur-Orge suivants : Roselyne ETTÉ, Viviane VIGOUROUX, Mme Mireille ROBERT, Gérard-François KRATOCHVIL, Josette LANGLOIS et Marie-Aleth GRARD,

### **2010-228 – APPEL À PROJETS DANS LE CADRE DU PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI – DEMANDE DE SUBVENTIONS 2011 POUR LES ACTIONS DU CENTRE SOCIAL NELSON MANDELA**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

**AUTORISE** le maire à déposer, en tant qu'opérateur du PLIE du Val d'Orge et de l'Arpajonnais, les appels à projets 2011 pour les actions suivantes:

- « Accompagnement et suivi des bénéficiaires du PLIE de plus de 26 ans »
- « Action Socialisante à Composante Langagière »

**AUTORISE** le maire, à signer les dossiers des demandes de subvention et les conventions sur l'exercice du 01 janvier 2011 au 31 décembre 2011 et auprès du Fonds Social Européen.

### **2010-229 – CENTRE SOCIAL NELSON MANDELA – DISPOSITIF « TEMPS LIBRE » COLLECTIF FAMILLES**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

**CONSIDÉRANT** la volonté affirmée par l'équipe municipale de poursuivre son action contre les exclusions afin de permettre aux publics les plus précaires de pouvoir bénéficier d'actions et d'accompagnements personnalisés et de les sortir de la spirale de l'exclusion,

**VU** le projet social 2010-2013,

**DIT** que 50 % des participants au projet doivent être issus des familles allocataires ou ressortissants du régime général et disposer de ressources inférieures au quotient familial spécifique à ce dispositif,

**SOLLICITE** une subvention auprès de la CAF pour l'action 2010,

**AUTORISE** le maire à signer la convention 2010 et, en conformité au cadre défini ci-dessus, les conventions à venir se rapportant au dispositif « Temps Libre »,

**DIT** que les dépenses et recettes correspondantes seront inscrites au budget communal.

### **2010-230 – TÉLÉTHON 2010 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION ORGANISATRICE SALTIMBANQUE 2000**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

**ATTRIBUE** à l'Association SALTIMBANQUE 2000 une participation financière de 600 €, à l'occasion du Téléthon 2010, à charge pour elle de :

- reverser à l'Association Française contre les Myopathies (AFM), bénéficiaire en final des fonds collectés au titre du Téléthon, cette somme à raison de 2 € par tour de piste effectué à la course par chaque Saint-Michelais

- restituer à la Ville de SAINT-MICHEL-SUR-ORGE, à l'issue du Téléthon 2010, le solde de cette participation financière dont le reversement à l'AFM n'aurait pas été justifié par l'application des conditions ci-dessus.

**PROCÈDE** au virement de crédit nécessaire.

### **2010-231 – MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE LA HALTE GARDERIE DU BOIS DES ROCHES**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

**DÉCIDE** de modifier les horaires de la halte-garderie de la façon suivante : le lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h,

**ADOpte** le nouveau règlement de fonctionnement pour la halte-garderie de Saint-Michel-sur-Orge,

**DÉCIDE** de mettre en application ce règlement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

### **2010-232 – RÉMUNÉRATION DES AGENTS CHARGÉS DU RECENSEMENT**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

**AUTORISE** le maire à :

- inscrire la dotation forfaitaire de recensement au budget de l'année 2011,
- recruter quatre agents recenseurs et les rémunérer,
- désigner par arrêté toute personne concourant au recensement,
- accuser réception des imprimés adressés par l'INSEE,
- attester de la participation des agents recenseurs à la formation délivrée par l'INSEE,
- réaliser la collecte par dépôt retrait de questionnaires auprès des habitants des logements,
- transmettre chaque semaine à l'INSEE des indicateurs de suivi de collecte,
- contrôler l'exhaustivité de la collecte et la qualité du travail des agents recenseurs,
- assurer la sécurité des questionnaires remplis et veiller à la confidentialité des réponses recueillies,
- veiller au respect des dates de début et de fin de collecte,
- retourner à l'INSEE les questionnaires remplis et les bordereaux récapitulatifs dans les dix jours ouvrables suivant la fin de collecte,

**DÉCIDE** de rémunérer les 4 agents concourant au recensement, à raison d'un quart de la dotation forfaitaire de l'Etat qui s'élève à 4 451 €, soit, par agent 1 112,75 €,

**PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

### **2010-233 – RENÉGOCIATION DU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

**APPROUVE** les taux et prestations négociés pour la Ville de Saint-Michel-sur-Orge et les agents du Centre Communal d'Action Sociale – à l'exception de l'EHPAD – par le Centre de Gestion dans le cadre du contrat-groupe d'assurance statutaire,

**DÉCIDE** d'adhérer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au contrat d'assurance groupe, jusqu'au 31 décembre 2014, pour les agents affiliés à la CNRACL et pour les risques suivants :

- décès au taux de 0,22 % de la masse salariale assurée
- accident de travail, avec une franchise de 15 jours fixes, au taux de 1,00 %

**PREND ACTE** que les frais du CIG s'élèvent à 0,05 % de la masse salariale assurée au titre du remboursement par notre collectivité des frais engagés dans le cadre des missions facultatives.

**AUTORISE** le maire à signer le bulletin d'adhésion ainsi que la convention à intervenir dans le cadre du contrat groupe,

**PREND ACTE** que la collectivité pourra quitter le contrat groupe chaque année sous réserve du respect du délai de préavis de six mois.

### **2010-234 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS « SPORT EXCELLENCE » À L'ASSOCIATION DU CLUB NAUTIQUE DE SAINT-MICHEL**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

**AUTORISE** le versement d'une aide forfaitaire de 456 € à l'association du Club Nautique.

**AUTORISE** le maire à signer la convention à intervenir avec l'Association,

**DIT** que ces crédits sont inscrits au Budget Primitif à l'article 6574.

**2010-235 – SUBVENTION À L' ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES GENS DU VOYAGE DE L'ESSONNE POUR L'INSTALLATION DE TOILETTES SÈCHES SUR LA PLATEFORME D'ACCUEIL CHEMIN DU VIEUX PAVÉ**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

**VU** la convention de Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale (MOUS) signée le 19 décembre 2008 avec l'Etat, le Conseil Général de l'Essonne, la Commune de Brétigny-sur-Orge et l'Association Départementale des Gens du Voyage de l'Essonne (ADGVE) concernant les phases 3 et 4 du projet d'habitat adapté au profit des ménages installés au lieu dit « Rosière », chemin du Vieux Pavé,

**VU** la proposition d'implantation de toilettes sèches présentée par l'ADGVE pour un coût total de 33 410 €,

**DÉCIDE** de participer financièrement à la mise en place de ces sanitaires,

**DÉCIDE** de verser à l'ADGVE une subvention exceptionnelle de 5 500 €,

**DIT** que la dépense est prévue au budget communal.

**2010-236 – DÉLÉGATION DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN RENFORCÉ A L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ÎLE-DE-FRANCE DANS LE CADRE DE LA CONVENTION D'INTERVENTION FONCIÈRE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, par 29 voix pour et 5 abstentions (Christine DESMOND par procuration, Eliane CLEMENT, Fatima KHOBEIZI par procuration, Josette LANGLOIS, Alain LAFORÊT),**

**ANNULE** sa délibération n°2010-160 du 4 octobre 2010,

**DÉCIDE** de déléguer le droit de préemption renforcé à l'EPFIF sur les parcelles AL117, AL126, AL127.

-----

**Questions diverses :**

Le maire indique que le document de la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge édité dans le cadre des débats publics, intitulé « Cahier d'acteurs commun aux deux débats publics – Projet de réseau de transport public du Grand Paris et Projet Arc Express » a été diffusé à chacun des conseillers municipaux.

Faisant suite à une demande de Bogoul M'BAYE, Sophie RIGAULT indique qu'une réunion de travail a été organisée en novembre dernier pour le lancement du Projet Éducatif Local (PEL). Si les professionnels de l'éducation et des représentants des parents d'élèves participent aux réunions concernant ce projet, les élus n'ont pas à y être invités systématiquement. La phase de diagnostic actuellement menée sera suivie de préconisations et de détermination des axes de la politique saint-michelloise. Les élus seront informés en temps utile, notamment par des points d'étape présentés en séance du conseil municipal.

-----

La séance est levée à 22 H 40.

-----

Le secrétaire,

Le maire,

Dominique TAFFIN.

Bernard ZUNINO.